



Comte de Paris:

la légitimité

SOMMAIRE:

Editorial (page 2) - Un prince sans titre...
(page 3) - Sept arguments pour convaincre
(page 4) - La légitimité selon le comte de
Chambord (page 5) - Amboise, une journée
historique (page 6-8) - Le comte de Paris à
l'Institut (page 9) - Le comte de Paris à Mont-
pellier (page 10) - Le comte de Paris à Rouen,
Courrier (page 11) - En bref (page 12).

Editorial

Lettre ouverte à Don Alfonso de Bourbon, duc de Cadix



par Stéphane Bern

Monseigneur,

Une fois n'est pas coutume, mais si je prends aujourd'hui la liberté de vous écrire c'est qu'il me semblait important de m'adresser -en cette fin du Millénaire de la dynastie capétienne- à l'aîné des descendants d'Hugues Capet. En effet, les Français ont pu remarquer votre présence active tout au long de cette année à laquelle vous avez donné un parfum espagnol, de même que le grand-duc de Luxembourg aurait pu lui donner un sens luxembourgeois.

Je crains, Monseigneur, que vous n'ayez malgré vous entretenu une ambiguïté dans l'esprit de beaucoup de Français. « Je ne prétends à rien, je suis l'aîné des Bourbons voilà tout », ne cessez-vous de répéter, refusant toujours d'émettre quelque prétention que ce soit au trône de France. Aîné des Capétiens ne veut pas dire dynaste, et chacun sait que depuis l'extinction de la branche française des Bourbons directs, l'ordre de succession a désigné l'autre branche française de la dynastie -les Bourbons-Orléans- pour porter l'espérance millénaire de la monarchie nationale. Malheureusement, je m'aperçois avec tristesse que vous êtes incompris, tant dans votre pays l'Espagne, où l'on vous refuse désormais tout rôle de premier plan, qu'en France où vos partisans tentent désespérément de vous hisser sur un trône hypothétique, faisant de vous leur prisonnier.

« Protégez-moi de mes amis, mes ennemis je m'en charge », dit un proverbe français; j'ai trop de respect à l'égard des augustes descendants d'Hugues Capet pour tolérer qu'on puisse les entraîner dans de sinistres aventures aux fins de sordides calculs personnels. Votre place était naguère respectée à Madrid, vous y jouissiez de la considération due à un membre de la Famille royale. A l'instigation de courtisans zélés, vous jugeant plus malléable que votre révérend père, vous êtes parti chasser sur les terres des princes de la Maison de France, allant même jusqu'à reprendre un titre -celui de duc d'Anjou- qui lui était revenu au départ de Philippe V pour l'Espagne, et qui a valu à votre parent don Carlos, duc de Madrid (1848-1909) d'être prié de bien vouloir cesser de porter un titre qui n'appartenait plus à sa famille (dans un jugement du 28 décembre 1897).

Déjà au siècle dernier ce sont pour des querelles partisans qu'un certain nombre de monarchistes ont refusé de suivre les instructions -pourtant claires- du comte de Chambord, dernier Bourbon direct français, de se rallier aux princes de la Maison de France et à son nouveau chef, Louis-Philippe d'Orléans (Philippe VII), comte de Paris. Par haine de la tradition libérale, ils se détournèrent des Bourbons-Orléans -peu leur importait qu'ils représentassent la tradition légitime de la dynastie capétienne- au profit des princes carlistes de la Maison d'Espagne. Je suis peiné de vous voir, Monseigneur, la proie de courtisans attachés seulement à une monarchie de carton-pâte, factice et surannée. Du principe capétien ils n'ont conservé qu'une image faussée, une sorte de caricature dictatoriale qui ferait siennes toutes les idées extrémistes et réactionnaires. En un mot, ils veulent vous entraîner dans un voyage à destination du passé, où la réalité moderne, j'allais dire à leur instar « satanique », n'a aucune prise. Ce qu'ils recherchent avant tout c'est un prétendant selon leur désir, non pour l'aimer et le servir, mais pour que celui-ci serve leurs intérêts politiques. Ils sont monarchistes à condition de choisir leur prétendant, et ils seront tout prêts à en changer si celui-ci ne se montre pas « à la hauteur » de leurs espérances. N'étaient-ils pas en majorité fidèles à la branche légitime des Bourbons-Orléans jusqu'à ce qu'ils jugent le comte de Paris trop social, pour ne pas dire « rouge » ?

Ainsi, Monseigneur, vos amis vous trahissent. Vous ne cessez de vous déclarer le fidèle sujet de votre cousin le roi d'Espagne, Juan Carlos Ier dont vous êtes l'aîné selon l'ordre de primogéniture, et par là-même vous louez le courage qui l'a conduit à instaurer puis défendre les valeurs démocratiques de la monarchie renaissante; comment donc pouvez-vous tolérer que son nom soit conspué lors des réunions de vos partisans, que la notion de démocratie soit honnie par ceux qui se réclament de vous, et qu'ils puissent se faire les chantres de la contre-révolution, du racisme, de l'idéologie traditionaliste et extrémiste, alors que vous savez qu'un prince doit savoir « raison garder » ?

Prenez garde, Monseigneur, vos partisans cherchent à vous utiliser pour réveiller de ce côté-ci des Pyrénées les vieux démons du passé, et pour assouvir leurs fantasmes nostalgiques. Ils n'ont en réalité aucune fidélité à votre égard -à moins qu'ils ne se montrent « légitimistes espagnols » et fassent valoir vos droits à la couronne d'Espagne- ce ne sont que de piètres idéologues de la monarchie, plus soucieux de leur doctrine que de leur prince. Ce cas de figure, je le comprends d'autant mieux que certains parmi nous

professent des idées analogues aux leurs tout en osant prétendre servir le chef de la Maison de France, Mgr le comte de Paris ! Pour eux, je connais un homme politique qui ne fait pas dans le « détail » et qui serait ravi de recevoir leur appui enthousiaste. Ce tribun vociférant serait, n'en doutons pas, un prétendant plus acceptable que n'importe quel prince capétien, soucieux de justice sociale, respectueux des autres et avant tout du bien commun !

Non décidément, vos partisans -qui se nomment abusivement « légitimistes » alors qu'ils soutiennent votre famille, fidèle à sa patrie espagnole depuis trois cents ans- cherchent par un mauvais procédé à vous consoler du trône d'Espagne auquel vous auriez pu légitimement prétendre, en vous offrant le paysage illusoire d'une monarchie passée. De grâce, Monseigneur, ne succombez pas aux sirènes de la nostalgie et du passéisme; tel un Ulysse des temps modernes, résistez aux appels vains de vos « courtisans de l'impossible ». A une inconfortable position entre deux trônes -occupés l'un et l'autre par des chefs de Maisons royales légitimes- continuez de jouer positivement votre rôle actif au profit de votre pays, l'Espagne, dans la vision européenne qui est la vôtre.

Les Pyrénées séparent la France de l'Espagne depuis de trop longues années pour que les deux peuples -parfois en guerre l'un contre l'autre- puissent les oublier. Vous les connaissez d'autant mieux qu'il vous faut les traverser pour assister, en France, aux célébrations du Millénaire. Je sais, Monseigneur, que vous avez fort à faire et que vous travaillez activement pour élever dignement votre fils; ne perdez pas votre temps, il vous est trop précieux. Les régimes politiques ne sont pas exportables et ce n'est pas demain la veille que les 17% de Français qui se déclarent favorables à la monarchie iront chercher un roi au-delà des Pyrénées.

Un prince sans titre à la recherche d'une couronne

Fils aîné de l'infant don Jaime et d'Emanuela de Dampierre, Alfonso de Bourbon est né le 20 avril 1936, à Rome, où la Famille royale d'Espagne vivait exilée. Son père, duc de Ségovie, qui était le fils aîné du roi Alphonse XIII, né sourd-muet, avait renoncé dès 1933 à ses droits au trône. Cette renonciation, valable également pour ses descendants, fut renouvelée en 1945 et en 1947. Cependant, vint le moment où don Jaime se prit à regretter ses droits perdus, mais comme il était décidément trop tard et que son frère cadet, le duc de Barcelone, se posait en prétendant résolu et moderne, il porta les yeux sur le trône de France.

En effet, le décès en 1936, de l'ultime prince carliste, avait fait d'Alphonse XIII, l'aîné, par les mâles, des descendants de Philippe V et donc de Louis XIV. Depuis 1941, c'était don Jaime qui pouvait se prévaloir de cette situation. Ainsi, dépossédé de la couronne d'Espagne, le duc de Ségovie s'avisait de gommer plus de deux siècles d'histoire, en greffant son rameau sur le chêne royal de France. Prudent, il continua pourtant à jouer sur les deux tableaux, assumant dès 1946, sans nul droit l'ancien titre de « duc d'Anjou » -pourtant rétrocedé à la France dès le règne de Louis XV-, puis successivement ceux, nettement plus ibériques, de duc de Madrid et de Tolède...

Dans le même temps, le jeune Alfonso suivait son père, en recevant de lui, les titres de duc de Bourbon puis de duc de Bourgogne. L'horizon espagnol s'assombrissait lorsqu'en 1968, Franco proclama Juan Carlos -le fils du duc de Barcelone-, prince d'Espagne et son successeur à la tête de l'Etat. En 1972, Alfonso épousait la petite-fille du Caudillo, Carmen Martinez-Bordiù. A la naissance de leur premier fils, Franco titra le gendre de sa fille, duc de Cadix avec le traitement d'Altesse royale, que les renonciations de don Jaime lui avait fait perdre, il fut successivement ambassadeur d'Espagne en Suède et, plus récemment, président du Comité olympique espagnol.

Entre temps, le 20 mars 1975, don Jaime, « roi de France et d'Espagne », s'éteignait à Saint-Gall, en Suisse. En août de la même année, Alfonso releva le titre de duc d'Anjou et reprit à son compte les prétentions de son père. Depuis, le prince est dans une position inconfortable. La restauration démocratique en Espagne et l'immense popularité de son cousin lui interdit désormais tout espoir dans un pays qui n'apprécie guère ses fantaisies françaises. Alors la France ? Là aussi, le prince s'avance à pas feutrés, derrière des « partisans » qui interprètent librement la pensée de leur « prétendant ».



« Je ne prétends à rien », a-t-il déclaré récemment au cours de l'émission télévisée « Profession: Capétiens ». On ne demande qu'à le croire. On veut croire également que son fils, Luis Alfonso -celui que Thierry Ardisson proclame déjà « Louis XX » !- adolescent madrilène auquel un nouveau décret vient de retirer le prédictat d'Altesse royale, répondra, plutôt qu'aux rêveries mondaines de quelques salonnards parisiens, aux sages conseils de sa mère, l'actuelle Mme Carmen Rossi qui confiait au magazine « Holà! »: « Mon désir est que Luis Alfonso devienne un homme responsable et de bien, indépendamment des titres et traitements qu'il assumera. »

Au demeurant, qu'il se rassure, le petit Luis Alfonso: il ne manquera pas totalement d'honneurs ni de titres, puisqu'à défaut d'être un jour roi de France, il est appelé à relever celui de duc de Franco...

Philippe DELORME

Sept arguments pour convaincre

Les Français auront-ils un roi espagnol, ancien ambassadeur d'Espagne en Suède et président du Comité olympique espagnol ? C'est en tout cas ce que veulent nous imposer ceux que l'on appelle les «Blancs d'Espagne» ou encore les «alfonsistes» sous le prétexte fallacieux que les renonciations de Philippe V sont nulles et que le Traité d'Utrecht n'est pas valide.

En lisant le très remarquable ouvrage de Me Hugues Troussat, nous serons désormais tous en mesure de répondre à leurs prétentions absurdes par des arguments simples, historiques et irréfutables.

En voici quelques-uns à l'usage des légitimistes que nous sommes et qui sont attachés à défendre l'idée monarchique autour du seul prétendant légitime, Mgr le comte de Paris.

1/ Peu importe que Philippe, duc d'Anjou, petit-fils cadet de Louis XIV ait renoncé pour lui et ses descendants à la couronne de France, le seul fait qu'il se soit expatrié pour fonder une Maison royale étrangère l'a privé de ses droits dynastiques au trône de France. Cette déchéance, conséquence du vice de pérégrinité, sanctionnait dans l'ancienne France ceux qui rompaient avec les exigences attachées aux conditions d'exercice de la dévolution de la Couronne.

2/ Cette déchéance était non seulement consacrée en droit mais aussi en fait puisque depuis que Louis XIV avait confié la régence du royaume au duc d'Orléans (c'est-à-dire celui qui serait devenu le roi légitime si le jeune Louis XV était venu à mourir) les princes d'Orléans ont toujours été regardés comme les premiers princes du Sang, c'est-à-dire comme successeurs immédiats des princes de la branche aînée si ceux-ci venaient à disparaître.

3/ Le Traité d'Utrecht qui a enregistré les renonciations de Philippe V, nouveau roi d'Espagne, a ouvert une situation juridique nouvelle en consacrant la séparation perpétuelle des trônes de France et d'Espagne.

4/ Aîné des Capétiens ne veut pas dire dynaste au trône de France ! Il n'est pas possible en droit royal traditionnel de se prévaloir d'une sorte de «multinationale capétienne» (la Maison de Bourbon) pour venir l'opposer à la Maison de France seule réalité effective au cours des siècles. Si on s'arrêtait à cette considération généalogique, ce seraient les Bourbons-Busset qui pourraient prétendre à la couronne de France. De même, d'autres Capétiens sont partis à l'étranger pour y fonder des dynasties royales, telles celles du Portugal, d'Espagne, des Deux-Siciles, de Parme... Les alfonsistes confondent principe de nationalité - seule notion fondatrice de droit dans les lois fondamentales du royaume - et principe de sanguinité !

La légitimité royale selon le comte de Chambord

Bien évidemment, il ne saurait ici être question de fonder la notion de légitimité sur les propos tenus par le comte de Chambord, puisque les lois fondamentales du royaume remplissent fort bien cet office. Néanmoins, il nous paraît intéressant d'évoquer dans ce bulletin l'analyse de ces règles - strictes et contraignantes - qu'en faisait voici plus de cent ans le dernier Bourbon direct français. N'en déplaise aux «alfonsistes» (1), la «fusion» tant contestée entre la branche aînée et la branche cadette n'était ni politique (les traditions légitimiste et orléaniste s'opposaient alors), ni familiale (les Bourbons de Parme dirigèrent les obsèques du comte de Chambord à Froshdorf en 1883) mais dynastique ; à maintes occasions, le comte de Chambord put expliquer qu'après lui la légitimité royale s'incarnerait dans son héritier dynastique, le chef de la branche cadette mais française, de la Maison royale, Louis-Philippe d'Orléans.

Il faut convenir que pour un homme qui ne transigeait pas avec les principes la réponse qu'il fait au journaliste qui l'interroge sur son héritier ne laisse planer aucun doute. Soulignons, enfin, que reproduit dans toutes les publications royalistes - légitimistes ou orléanistes -, cet entretien n'a jamais été démenti par le comte de Chambord :

- « Monseigneur, demandai-je, est-il vrai que vous avez songé à adopter le duc Robert de Parme et à le reconnaître pour votre héritier ? »

A ces paroles, Henri de Bourbon se mit à sourire et me répondit :

- Qui peut donc inventer de pareilles fables ? Est-ce que ma vie tout entière n'est pas là pour le démentir ? Moi qui suis fanatique des principes, comment songerais-je à violer la vieille loi salique ? Mais il n'y aurait alors aucune raison pour que je n'adoptasse pas le premier gentilhomme venu ? Mon héritier vous le connaissez (2), je n'ai pas le choix.



C'est celui que la Providence m'impose puisqu'elle a décidé que la branche aînée des Bourbons devait s'éteindre avec moi (3).

- Je parlais de la fusion.

- La fusion, reprit le Prince, est-ce qu'elle n'existe pas ? Les princes d'Orléans sont mes fils (4). Je ne me suis jamais souvenu de Philippe

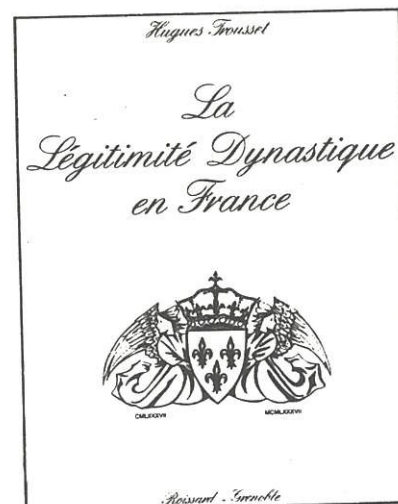
Le grand-duc de Luxembourg et le roi d'Espagne sont tous deux des souverains capétiens par lignage, mais ils témoignent bien de l'éclatement de la « Maison de Bourbon » en dynasties étrangères les unes aux autres.

5/ Le duc de Cadix -titré ainsi par le général Franco- est certes l'aîné des Bourbons d'Espagne et aurait donc vocation à être roi à la place de son cousin cadet, Juan Carlos, mais son père, le duc de Ségovie, avait renoncé à ses droits pour raison de handicap physique au profit du comte de Barcelone. Comment peut-il fonder sa prétention en France parce qu'il a perdu ses droits dynastiques en Espagne alors que sa famille a choisi l'Espagne depuis 300 ans ?

6/ Depuis 1883 il n'y a plus de différence entre la branche aînée et la branche cadette de la Maison de France; il y a une seule Maison de France qui est l'héritière de la couronne de France. Toute autre branche de la même famille est étrangère à la tradition dynastique française. D'ailleurs, c'est ce que les autorités françaises ont toujours reconnu, puisqu'en 1886 elles exilèrent « les chefs des familles ayant régné en France et leurs héritiers directs, dans l'ordre de primogéniture ». Alors que

les princes de la Maison de France (le comte de Paris, ses deux fils, le duc d'Orléans et le duc de Montpensier puis son neveu le duc de Guise et enfin le comte de Paris jusqu'en 1950) se voyaient interdire le territoire français, les princes de la Maison d'Espagne (carlistes ou alfonsistes, même le duc de Ségovie et son fils Alfonso de Bourbon-Dampierre) séjournaient dans notre pays sans jamais être touchés par la loi d'exil...

7/ De quel droit, le prince Alfonso de Bourbon-Dampierre, duc de Cadix par la volonté de Franco, porte-t-il le titre de « duc d'Anjou » qui appartient à la Maison de France et que Philippe V a dû rendre à la Couronne au moment de quitter à tout jamais la France pour l'Espagne ? D'ailleurs Louis XV n'a-t-il pas conféré ce titre en 1730 à son second fils Philippe-Louis, mort prématurément en 1733 ? De plus, dans un jugement rendu le 28 décembre 1897, la Première Chambre du Tribunal Civil de Paris a rappelé que le titre de duc d'Anjou n'appartient plus aux descendants de Philippe V, depuis l'avènement de celui-ci au trône d'Espagne.



Que ces arguments vous servent à défendre la seule légitimité royale, incarnée par Mgr le comte de Paris, chef de la Maison de France. Car enfin, l'imposture n'a que trop duré. Les Français refusent d'avoir un roi espagnol dont le fils, auquel le gouvernement de son pays vient de retirer le traitement d'Altesse royale, n'aura pour seul titre que celui de duc de Franco ! Fort heureusement Paris n'est pas Cadix, et plutôt qu'à Franco nous saurons un jour unir nos espérances à Vendôme et Angoulême...

Egalité, ni de Louis-Philippe Ier, ni de la citadelle de Blaye (5). Et le malheur commun ne nous a-t-il pas rapprochés ? 1848 n'a-t-il pas effacé 1830 ? Vous pouvez écrire tout ce que je vous dis là, ajouta le comte de Chambord, en me tendant la main, à la condition, toutefois que vous ne ferez pas comme ce rédacteur du Times que j'ai vu à Anvers et qui m'a fait dire un tas de choses que je n'ai jamais dites. »

A la mort du comte de Chambord, ceux qui lui avaient été fidèles oublièrent -devant l'extinction de la branche aînée des Bourbons français- qu'il y avait eu des « légitimistes » et des « orléanistes ». La branche des Bourbons-Orléans, étant devenue la Maison de France, ils se rallièrent à la seule dynastie nationale légitime incarnée par le comte de Paris. Toute autre attitude - condamnée à l'avance par le comte de Chambord - sortait des règles de la légitimité française et constituait une trahison aux règles fondamentales qui régissent la monarchie capétienne. Aller chercher un prétendant issu d'une Maison royale étrangère « violait la vieille loi salique » et revenait à « adopter le premier gentilhomme venu ». Alors que le comte de Chambord recon-

naissait qu'il « n'avait pas le choix de son héritier », certains décidèrent qu'ils avaient, eux, le droit de choisir un prétendant selon leur goût personnel.

Appréciations, chers amis, le grand cas qu'ils font des lois fondamentales du royaume au nom desquelles ils entendent nous donner des leçons de légitimité !

S.B.

(1) De grâce, cessons de les appeler les « légitimistes » sous prétexte qu'ils défendent les droits inexistantes de « l'aîné des Capétiens ». La légitimité ne peut s'incarner qu'en l'aîné des princes dynastes français auxquels n'appartient pas don Alfonso de Bourbon-Dampierre, aîné des Bourbons d'Espagne.

(2) Le seul successeur possible que l'on connaissait alors était le comte de Paris; aucun « prétendant » espagnol n'était sur les rangs !

(3) Quand le comte de Chambord parle de l'extinction de la branche aînée, il se situe dans le cadre strict de la Maison de France (princes dynastes en France) et il fait référence à la branche cadette incarnée par les princes d'Orléans comme il le précise juste après pour être sûr qu'il sera compris de tous...

(4) Par cette remarque, le comte de Chambord fait référence à l'ordre de primogéniture qui place ainsi les princes d'Orléans juste après lui dans l'ordre légitime de succession au trône de France.

(5) Par avance, à tous ceux qui allaient reprocher aux princes d'Orléans de n'être que les héritiers du « régicide » ou de l'« usurpateur », le comte de Chambord rappelle que le crime ou les fautes ne peuvent en aucun cas être héréditaires ou transmissibles. Depuis quand est-on responsable des erreurs de ses ancêtres ?

Agenda royal

Dans le cadre du Millénaire, Mgr le comte de Paris a poursuivi ses voyages dans les provinces françaises à l'invitation des autorités locales; une occasion privilégiée de rencontrer les Français et d'être à l'écoute de leurs préoccupations.

* Le 18 octobre, Monseigneur était à Rouen, répondant à l'invitation du député-maire Jean Lecanuet. Messe pontificale en la cathédrale, cérémonie d'hommage à Jeanne d'Arc place du Vieux-Marché, réception à l'Hôtel de Ville et concert ponctuèrent cette visite princière.

* Le 23 octobre, le comte de Paris donnait une conférence à l'Université de Haute-Bretagne sur le thème « Mille ans d'Histoire, l'unité française », après une visite aux archives départementales et un repas avec les décideurs économiques du département. Une réception se déroula ensuite à l'Hôtel de Ville à l'invitation du maire Edmond Hervé avant de visiter Ouest-France en compagnie de François-Régis Hutin Desgrées du Lou dont le père avait été à l'origine de l'abrogation de la Loi d'exil.

* Le 29 octobre, le comte de Paris était reçu à l'Université catholique de Lille où il prononça une brillante conférence sur le thème: « Unité de l'Histoire de France, réflexion sur le Millénaire capétien ».

* Monseigneur le comte de Paris était le 21 novembre à Montpellier (voir article de François Bourguignon) et le 28 novembre à Brest.

* Nous évoquerons dans notre prochain bulletin à paraître en janvier les visites du comte de Paris à Guyancourt et à Mantes-la-Jolie.

AMBOISE, 27 SEPTEMBRE 1987

DISCOURS DE MONSEIGNEUR LE COMTE DE PARIS

Depuis l'adolescence, aux côtés de mon père puis dans sa mémoire, j'ai porté, dans la fidélité à la tradition capétienne et aussi haut que possible, la charge qui m'est venue de l'histoire. De tout mon cœur et de toutes mes forces, je me suis consacré à cette tâche pendant la guerre et dans la paix retrouvée, pendant les trop longues années d'exil puis après mon retour, tant désiré, sur la terre de France. A l'exemple des rois et des princes de notre pays, j'entends poursuivre jusqu'à mon dernier souffle leur œuvre aujourd'hui millénaire. Mais cette œuvre perdrait son sens si je ne me souciais pas de garantir sa continuité et de maintenir l'espérance.

Telle est la signification de l'acte dynastique dont vous serez les témoins, par fidélité à la tradition que la Famille de France incarne, ou parce que vous portez une attentive sympathie à une lignée qui s'est longtemps confondue avec l'histoire de notre pays et qui n'a cessé de lui exprimer son amour. C'est dire qu'il ne s'agit pas d'une manifestation partisane mais du moment, à la fois solennel et joyeux, donc pur de tout cri et de tout slogan, par lequel la Maison de France réaffirme publiquement sa volonté de poursuivre son œuvre, pour le service de notre commune patrie et dans la fidélité à ses principes et à ses règles.

C'est à toi, Jean, que je veux maintenant m'adresser. Tu as su, dès l'enfance, qu'il te faudrait un jour prendre ta place dans l'ordre de succession dynastique. La loi fondamentale qui te désigne ne te donnera aucun privilège. Le titre que tu vas recevoir n'est pas une parure, que tu porterais par défi ou vaine gloire. Ce droit héréditaire t'inscrit dans une très ancienne lignée de serviteurs du bien commun et te dispose à prolonger et à enrichir leur tradition. Et ce titre ne t'est donné que pour te rappeler, à chaque instant, l'obligation que tu as de respecter les principes et les règles qui furent ceux de la monarchie française et qui demeurent ceux de la Maison de France.

Jean, souviens-toi aujourd'hui et pendant toute ta vie du serment que faisaient les rois de France. Devant Dieu, ils juraient aux Français d'assurer dans le Royaume la paix, qui n'est pas possible sans unité, et de faire prévaloir la justice, qui ne va pas sans liberté. La paix et l'unité. La justice et la liberté. Tel est notre constant souci. Telle est la tâche pour laquelle nous sommes requis et qui seule justifie notre présence tout au long de l'histoire. N'oublie pas le sens de ces mots. Ne laisse pas nos principes fondamentaux se corrompre ou s'annuler dans quelques formules bienveillantes. La paix se défend et l'indépendance de la nation que les Capétiens ont fondée et à laquelle nous sommes indissolublement liés exige une attention constante aux affaires du monde. La liberté est une conquête toujours menacée par la violence. Et la justice, toujours fragile, jamais pleinement réalisée, nous commande d'accompagner les évolutions et de favoriser les transformations nécessaires. Ne cède pas, enfin, à l'illusion d'un bien commun qui se réaliserait spontanément. Il faut qu'un Etat indépendant et durable en ait le souci permanent, et que la force qu'il met au service de la paix et de la justice ne se déploie ni ne s'affirme en l'absence du consentement populaire.

Jean, souviens-toi que le projet ainsi brièvement évoqué ne saurait être un simple objet de discours ou le prétexte d'attitudes faciles et gratuites. Comme moi, tu auras à l'illustrer, et à l'accomplir. Cette tâche ne se fera pas sans efforts ni épreuves, qui occuperont et marqueront l'essentiel de ta vie. Le service que tu dois rendre au pays, la tradition capétienne que tu auras à incarner, impliquent le respect des règles propres à notre famille.

Tu sais, Jean, que le chef de la Maison de France doit préserver sa pleine indépendance à l'égard de toutes les formations politiques et de tous les groupes d'intérêts.

Tu sais, Jean, que tu devras te marier devant l'église catholique avec le consentement explicite et préalable du chef de la Maison de France.

Tout manquement à ces règles, tout abandon délibéré, signifie que le sens de notre mission s'est perdu, et que notre tâche historique est compromise.

Voici, Jean, la tâche exigeante et belle que tu auras à remplir. Jeune Français parmi les jeunes Français, citoyen parmi les citoyens, tu ne te distingueras d'eux que par la nature de la charge que tu vas porter. Reçois-la avec courage et humilité.

Quant à toi, Eudes, tu es, aujourd'hui comme toujours, aux côtés de ton frère, et son successeur dans l'ordre dynastique tant que Jean n'aura pas de fils. Dans ta vie publique comme dans ta vie privée, tu auras à respecter les devoirs d'état que je viens d'énoncer. S'y ajoute la mission singulière et difficile qui te conduira à apporter à Jean ton aide et tes conseils. Le titre que je vais te donner te rappellera à ce rôle, que tu rempliras avec réserve et constance, dans l'affection qui vous unit et selon la visée historique et politique de la Maison de France.

Mon cher Jean, mon cher Eudes, votre naissance ne vous donne qu'un seul droit, qui est de poursuivre l'œuvre entreprise voici mille ans, selon notre vocation de serviteurs du pays, pour l'amour de la France et de chacun de ses habitants. Voici venu le moment de la promesse qui confortera mon espérance.

2ème discours de
Monseigneur
le comte de Paris

Mon cher Jean, mon cher Eudes, les titres que je vais vous donner vous désignent à l'attention de tous les Français. Ils vous obligent à accomplir vos devoirs d'état, quelles que soient les difficultés que vous aurez à affronter et malgré les séductions de la vie mondaine.

Montrez vous dignes de la tradition capétienne que vous êtes appelés à incarner et à prolonger, non pour elle-même, mais pour le service de la nation tout entière et de chacun de ceux qui y vivent, dans la diversité des fidélités religieuses, des convictions politiques, des origines et de la couleur des peaux.

Soyez, par vos paroles et par vos actes, les artisans de l'unité de notre pays, sans jamais céder aux passions partisans et à l'esprit de guerre civile.

Demeurez fidèles à l'exigence de justice, dans notre pays et dans la communauté internationale, et soyez sans complaisance à l'égard de ceux qui la nient.

Devenez les gardiens de la liberté de chaque personne et les garants des droits et des libertés démocratiques sans lesquelles il n'y a pas de citoyens. Ne tolérez pas qu'un être humain demeure, ou devienne, l'esclave du pouvoir politique et des puissances économiques, ou soit réduit à l'état de chose par la science et la technique.

Lorsque j'aurai disparu, Jean exercera pleinement les droits et les devoirs historiques et politiques de la famille capétienne, comme je l'ai fait moi-même.

Pour l'amour de la patrie, dans la fidélité au serment des rois de France, je te confère mon cher Jean, le titre de duc de Vendôme. Ce titre dont l'origine remonte à 1364 fut, au XVIème siècle, celui de la branche Bourbon-Vendôme, dont nous sommes issus. Il fut porté, avant leur accession au trône, par Henri IV et Louis XVIII qui surent, après des périodes difficiles, réconcilier et faire l'union des Français. Ce sera pour toi un symbole.

Je te confère, mon cher Eudes, le titre de duc d'Angoulême. La pairie de ce titre est dans notre famille depuis 1317. Il fut celui de la branche Valois-Angoulême qui accéda au trône avec François 1er. Par la suite, divers princes de la branche aînée des capétiens français l'ont porté et c'est pour bien montrer la dévolution des droits, et l'indissolubilité des liens historiques entre les deux branches de la Maison de France, que je te le confère.

Portez les comme vos prédécesseurs avec honneur, avec sagesse et prudence. Je prie pour que Dieu vous protège et vous aide à accomplir votre devoir.

Vive la France !



DISCOURS DU PRINCE JEAN

Monseigneur, cher grand-père.

En ce jour exceptionnel, c'est un engagement solennel que nous devons prendre, Eudes et moi. Nous l'acceptons avec détermination et confiance.

Pour ma part, je m'efforcerai d'être digne de la haute charge à laquelle m'invitent le destin et les lois traditionnelles de la France et à laquelle je me prépare avec ferveur.

Je fais ici le serment de l'assumer de toute ma volonté et de toutes mes forces.

En cette année du millénaire de la dynastie qui, avec tout le peuple, au cours des âges, a forgé notre nation, j'ai conscience que notre Famille, de génération en génération, n'a eu d'autre véritable passion que de servir la France; la France et les Français.

De Louis XIV à Charles X, les chefs de notre Famille ont toujours été les premiers princes du sang. Après le règne de Louis-Philippe, ils ont continué encore à servir notre patrie dans l'armée et, à la mort du comte de Chambord, ils ont recueilli en héritage les droits de la dynastie française.

Lorsque fut appliquée l'inique loi d'exil pour les aînés et d'interdiction pour tous les princes français de servir dans l'armée, mon arrière-grand-père le duc de Guise, a soigné les blessés sur le front français pendant la première guerre mondiale; vous-même, cher grand-père, vous avez réussi pour mieux servir en 1940, à vous engager dans la Légion étrangère sous un nom d'emprunt. Depuis l'abrogation de la loi de 1886, mon oncle, votre fils François, duc d'Orléans, est mort pendant la guerre d'Algérie, tué au service de la France. Mon père s'est battu courageusement et a été décoré pour faits d'armes.

Servir, ce beau mot de la langue française, a toujours été mis en honneur dans notre Maison qui a partagé dans les épreuves comme dans les heures de paix et de faste, l'existence de ce peuple de France auquel, depuis mille ans, nous n'avons cessé d'appartenir.

Mesdames, Messieurs, amis et chers compatriotes, aidez-moi à être, le moment venu, un digne chef de la Maison de France.

Et si un jour, les circonstances amenaient les Français à me confier des responsabilités nationales, ce sera parce que, par mon travail, mes efforts, ma patience et, je l'espère bien, les services rendus, j'aurai mérité cette confiance et marqué, comme vous-même, cher grand-père, mon souci de justice sociale et de défense de nos libertés.

Le second millénaire vient de commencer. Dans l'honneur, la paix et la prospérité retrouvée, avec l'aide de Dieu, que vive la France !

JOURNEE HISTORIQUE

Tous ceux d'entre nous qui ont assisté à la présentation dynastique des princes Jean et Eudes de France en garderont longtemps le souvenir que ni les mots ni les récits ne sauront jamais retranscrire. Pourtant comment résister au désir légitime d'encre sur ce papier les grands moments d'une journée riche en événements, en impressions et en significations.

Huit heures du matin: les plus matinaux des invités du comte de Paris arrivent au pied de la tour Heurtault par laquelle -empruntant la rampe d'accès autrefois utilisée par les cavaliers- ils vont accéder à l'esplanade du château royal, propriété de la Fondation Saint-Louis. Le soleil qui éclaire l'esplanade du château n'arrive guère à réchauffer l'air encore bien frais; mais qu'importe, peu à peu la foule envahit les lieux avec au cœur la chaleur que procure l'émotion d'un tel événement. Ils sont tous là réunis, militants de la Nouvelle Action Royaliste, ou de la Restauration

Nationale, Amis de la Maison de France ou proches du comte de Paris, dans le même élan de fidélité à la Maison de France. Des familles entières, des royalistes de tous âges, de toutes conditions sociales, qui se sont déplacés pour cette cérémonie historique, à laquelle ils ont voulu apporter le soutien de leur présence. Les gradins qui se dressent autour de l'esplanade se remplissent au fur et à mesure que les invités arrivent. Face à la cour d'honneur a été installée une tribune sur laquelle prendront place les membres de la Famille royale. A la droite, l'autel sur lequel sera célébrée la messe, et à gauche, les bancs réservés aux membres des fondations Saint-Louis et Condé, ainsi qu'aux invités de marque attendus par le Prince. Jamais le château n'avait reçu autant de journalistes et de photographes, qui s'activent pour installer leur matériel de telle sorte qu'ils puissent capter la meilleure image de la cérémonie.

Dix heures: le brouhaha qui agite les quelque quatre mille invités du Prince s'estompe soudain; la troupe de l'ARA en costume de «la cour du



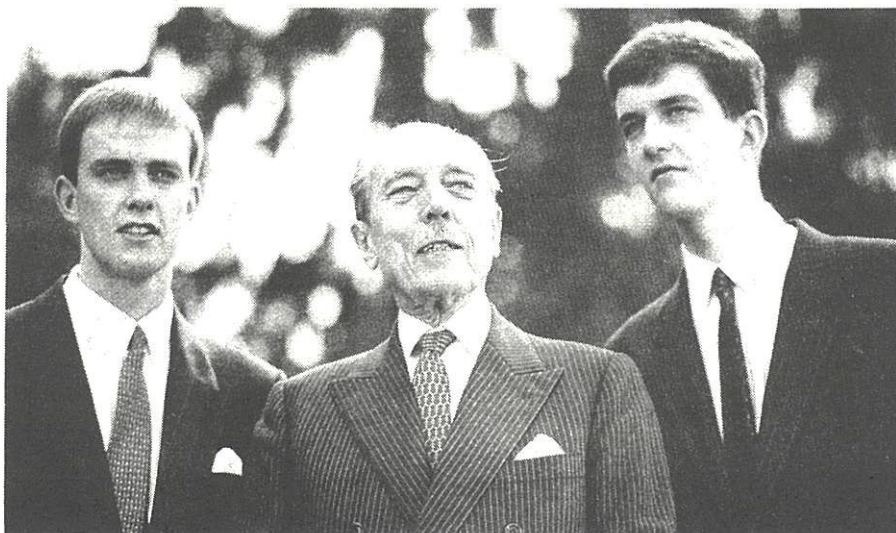
AMBOISE,

27 SEPTEMBRE

roi François» forme une haie d'honneur qui escortera la Famille royale jusqu'à la tribune officielle. Lorsque soudain apparaît le comte de Paris entouré de ses deux petits-fils les princes Jean et Eudes, suivis de leur mère la duchesse de Montpensier et de leur soeur la princesse Marie, l'assistance s'est levée d'un bond, tandis que monte la puissante ovation qu'adresse tout un peuple à ses princes. La Famille royale prend place sur la tribune qui lui est réservée, tandis que l'abbé Ducamps commence la célébration de la messe. Le recueillement de tous n'aura été troublé que par l'incessant mouvement des journalistes et des photographes massés devant la tribune royale.

Dix heures quarante-cinq : à peine la messe est-elle achevée que le comte de Paris, chef de la Maison de France se dirige vers le micro pour rappeler à ses petits-fils -prenant les Français à témoins- les devoirs qu'ils auront un jour à assumer dans la continuité de l'oeuvre capétienne. Avec force et détermination, le prince Jean s'avance à son tour pour prononcer son engagement solennel, celui de se montrer digne de la haute charge à laquelle il est destiné. Une longue acclamation ponctue son discours et ne prend fin que lorsque le comte de Paris reprend la parole pour conférer publiquement à ses petits-fils les titres qu'il leur a choisis : duc de Vendôme pour le prince Jean et duc d'Angoulême pour le prince Eudes. Aussitôt éclate un Te Deum interprété par les Petits Chanteurs de Touraine, à l'issue duquel les princes rejoignent la salle des Etats à l'intérieur du château pour une conférence de presse. L'occasion pour le comte de Paris de donner le sens exact de la journée aux quelques trois cents journalistes et dix-huit télévisions présents.

Quatorze heures trente : le prince sort dans la cour d'honneur accompagné de ses petits-fils pour « ouvrir » les buffets qui garnissent l'esplanade. L'assistance nombreuse se presse autour des princes qui circulent en ordre dispersé parmi leurs invités. Chacun s'approche pour échanger une poignée de main, un mot, pour rappeler un souvenir, une anecdote. Tandis qu'on s'approche du duc de Vendôme et de son jeune frère pour les féliciter, le comte de Paris est l'objet d'un véritable assaut. Ses fidèles sont là pour le



voir, l'approcher, lui témoigner leur affection; on peut à loisir mesurer le lien indéfectible qui unit le peuple à son roi... Tandis qu'Hugues Troussel dédicace son livre sur la légitimité dynastique, les jeunes filles de l'ARA proposent la photo officielle de l'événement, portant les trois signatures, Henri comte de Paris, Jean duc de Vendôme et Eudes duc d'Angoulême.

Plus tard dans l'après-midi, la Famille de France prend place devant la façade sud du château pour assister à un divertissement, authentique tournoi de chevalerie par une troupe de cascadeurs en armure, et qui remporta un franc succès. Peu après, les princes inaugurent une exposition de photos de l'époque de Louis-Philippe, appartenant à la fondation Saint-Louis. Mais leurs activités ne s'arrêtent pas là et ils reçoivent quelques instants plus tard la délégation québécoise venue leur offrir des albums reliés retraçant la visite des princes en Beauce. Vers dix-huit heures, Mgr Honoré, archevêque de Tours, vient présenter ses respects à

la Famille de France. Peu à peu, les invités se dispersent et regagnent leur région d'origine, le coeur empli de souvenirs émouvants et d'impressions fortes.

Jamais pareille occasion n'avait été offerte aux royalistes de manifester leur profond attachement à la Famille de France et de lui apporter un soutien fervent dans l'accomplissement de sa tâche. Que reste-t-il aujourd'hui de cette journée du 27 septembre 1987 ? Un souvenir ému ? Pas seulement ! La réunion d'Amboise est restée pour tous la fête de la fidélité et de l'espérance millénaire. L'espérance qui s'incarne aujourd'hui dans la figure respectée et chérie du comte de Paris et qui s'incarnera un jour dans ce jeune prince qui a promis aux Français de se montrer digne de la porter. N'est-ce pas pour les royalistes la plus belle promesse d'avenir que celle de voir le projet capétien s'incarner dans une continuité dynastique assurée, pour le service du bien commun, de la France et des Français ?

Le comte de Paris à l'Institut de France

Comme chaque année à pareille époque, les cinq académies qui forment l'Institut de France se sont retrouvées pour une séance publique dont le thème choisi était le Millénaire capétien.

Le président de l'Institut et directeur de l'Académie Française, M. Claude Levi-Strauss présidait cette séance du 27 octobre à laquelle assistait Mgr le comte de Paris et M. François Léotard, ministre de la Culture.

Près de 90 membres de l'Institut étaient présents sous la coupole, dont le peintre Georges Mathieu, le président de l'Académie des Beaux-Arts Arnaud d'Hauterives, Jacques de Bourbon-Busset...

M. Jean Favier, délégué de l'Académie des Inscriptions et des Belles-Lettres, et directeur général des Archives de France, prit le premier la parole pour une communication sur «La transmission de la Couronne: les sources d'une légitimité», expliquant notamment que «la Couronne de France, symbole de l'Etat, attribut de la légitimité, n'appartient ni au roi, ni à son lignage...»



C'est M. Germain Bazin, délégué de l'Académie des Beaux-Arts, qui devait ensuite réfléchir sur la question, «Y-a-t-il un art capétien?», liant intimement celui-ci au règne de la loi royale et de la foi.

M. Georges Millot, délégué de l'Académie des Sciences, évoqua ensuite le destin de Gerbert d'Aurillac, artisan de l'élection d'Hugues Capet, savant, diplomate, et archevêque.

Ensuite, M. Jean Imbert, délégué de l'Académie des Sciences Morales et Politiques devait réfléchir sur «Monarchie absolue et monarchie dissolue». L'orateur devait souligner dans son intervention, l'obligation faite au souverain de respecter les lois fondamentales du royaume, du fait même que la royauté était placée au-dessus de lui, donc absolue. Revenant sur un certain nombre d'idées reçues, M. Jean Imbert devait rappeler ce qu'affirmait Tocqueville sur la France pré-révolutionnaire: «elle était la nation la plus vérita-

blement démocratique d'Europe, la Révolution n'ayant pas éclaté en France à cause de l'absolutisme royal, mais au contraire de son libéralisme, teinté de faiblesse sous Louis XVI.»

Il revenait à Maurice Druon, secrétaire perpétuel de l'Académie Française de conclure sur la notion de «France, une volonté», regrettant notamment qu'en raison de ses «obstinations malencontreuses», «le comte de Chambord priva la France de ce qu'elle attendait: une bonne monarchie constitutionnelle, système qui présente le double avantage d'avoir d'abord, pour représenter le pays, des gens éduqués à cette fin dès l'âge le plus tendre, et d'autre part de n'ouvrir la compétition politique que pour la seconde place, la première étant déjà prise». Maurice Druon devait enfin souhaiter que les Français se souviennent dans l'avenir qu'un trait de la France millénaire est «la volonté d'être une nation».

Agenda royal

A la mi-novembre, Mgr le comte de Paris et son petit-fils le prince Jean, duc de Vendôme se sont rendus au Musée de l'Ordre de la Libération aux Invalides. Le général Jean Simon, chancelier de l'Ordre de la Libération a accueilli le chef de la Maison de France en ces termes: «Monseigneur, par votre visite à l'occasion du Millénaire, l'hommage que vous venez rendre à l'Ordre de la Libération et par-delà, au général de Gaulle, est un symbole de continuité». Le comte de Paris devait évoquer la mémoire du général de Gaulle et son immense oeuvre pour la libération de la France et la restauration de l'autorité de l'Etat, avant de s'entretenir avec l'ensemble des Compagnons de la Libération présents: Jean Marin, Jules Muracciole, et beaucoup d'autres héros qui luttèrent pour la France libre.

Mgr le duc de Vendôme a accepté de présider le comité des jeunes de «Rêves d'enfants à l'Opéra» qu'organise l'Association pour le Rayonnement de l'Opéra de Paris. Le Palais Garnier ouvrira ses portes le 18 décembre pour une soirée de gala au profit de l'enfance défavorisée ou malheureuse. Le bénéfice de cette soirée permettra d'offrir aux enfants deux représentations, «Cendrillon» le 11 décembre et «Casse-Noisette» le 23 décembre (en présence de Madame Jacques Chirac). Présidé par l'épouse du Premier ministre, le comité d'honneur est constitué de S.A.R. la duchesse d'Orléans, de Mesdames Pons, Barzach et Léotard. Le comité des jeunes, dont le président d'honneur est le duc de Vendôme, compte parmi ses membres, Paul Belmondo, Géraldine Danon, Stéphane Ferrara, Hubert Lanvin, Lio...

Nous ne pouvons que nous réjouir de voir le duc de Vendôme réserver sa première présidence d'honneur à une oeuvre charitable en faveur des enfants.



Le 21 novembre 1987

SUB REGE REI PUBLICAE SOUS LE ROI, LES LIBERTES

«Culture et Libertés sous les Capétiens», le Comité montpelliérain du Millénaire capétien avait proposé ce thème au colloque historique tenu le samedi 21 novembre à la Faculté de Médecine de Montpellier en présence de Mgr le comte de Paris.

En ouvrant le colloque, M. Sabon, ancien doyen de la Faculté de Médecine, ancien président de l'Université de Montpellier I, président du Comité montpelliérain du le Millénaire capétien, rappela au comte de Paris que s'il était aujourd'hui reçu dans la plus ancienne faculté de médecine du monde, et la première université française, ce n'était point qu'elle fût une création capétienne ! Mais constituée d'apports judéo-arabes, fondée sous les rois de Majorque, reconnue comme école de Médecine par le pape Honorius III en 1220, elle constitue aujourd'hui, avec la cathédrale dont elle ferme le cloître, le seul ensemble architectural médiéval de Montpellier. Ensemble architectural qui se complète du Jardin des Plantes, premier et modèle de tous, qu'Henri IV créa pour le léguer à cette Faculté de médecine...

Maître de conférences à l'Université Paul Valéry-Montpellier III, Mlle Jacqueline Caille traita ensuite du sujet: «Les Capétiens et les pays de langue d'oc, d'Hugues Capet à la fin de XVème siècle». Dans ce cadre solennel de l'amphithéâtre d'anatomie, le médecin général honoraire Louis Dulieu devait fort légitimement traiter des rapports de l'Université de Médecine de Montpellier avec les rois de France.

Sous le titre «les Capétiens et les Libertés régionales dans le Languedoc», le professeur Georges Demouliéz devait provoquer dans l'auditoire une vive émotion en nous confiant un souvenir vécu pendant l'Occupation: à Lyon, «capitale de la zone occupée», il lisait un journal clandestin: «la République lyonnaise», journal royaliste qui portait en sous-titre: SUB REGE REI PUBLICAE. Le confrencier traduit, SOUS LE ROI, LES LIBERTES. Et le

professeur Demouliéz de conclure en citant «l'honneur des poètes» pour saluer avec Aragon: «Orléans,... Vendôme».



Le comte de Paris devait, en remerciant les organisateurs de cette journée et les participants au colloque, rappeler que, s'il avait été heureux de rencontrer l'assentiment du président de la République et l'appui du gouvernement dans la commémoration du Millénaire capétien, c'était pour que le peuple français, en communiant avec son passé, puisse mieux affronter un avenir difficile.

Le président Sabon ayant ensuite ouvert le débat sur les contributions au colloque, c'est tout naturellement au comte de Paris que furent adressées toutes les questions.

1/ Si la monarchie était restaurée, que faudrait-il modifier dans nos institutions ?

- «Rien, répondit avec netteté le Prince, notre Constitution est très bien, tout-à-fait adaptée à la monarchie, et qui est aussi appréciée des Français».

2/ Toutefois, dit un deuxième intervenant, plus de cohabitation !

- «Mais si, répondit le Prince, la cohabitation est nécessaire car il faut que les majorités changent et que le pouvoir monarchique reste arbitral».

3/ Une étudiante évoque l'évolution de la société française, y compris

la question de l'immigration. La réponse, après une condamnation nette et absolue du racisme, associa les impératifs de liberté et de contrôle, dans un équilibre qui, pour être nuancé, n'était pas neutre puisque, devait ajouter le Prince, «finalement, il n'y a que deux manières de gouverner: le goulag et la démocratie».

4/ Interrogé sur sa préférence entre les deux niveaux de déconcentration: la région et le département, le comte de Paris ne répondit que sur le principe général et sur la région: il affirma la nécessité de «déléguer» et que la région était «une bonne formule». Mais «elle suppose une transformation qui n'est pas encore dans les mœurs» et «elle rencontre des réticences». Il faudra donc «le temps nécessaire», encore une fois la durée...

Le Prince ayant évoqué au passage la nécessité de consulter davantage le peuple, le même intervenant lui demanda s'il pensait à une extension de l'institution référendaire, ce à quoi le comte de Paris répondit par la négative, développant plutôt le thème des «consultants», recueillant les avis de la population sur des problèmes concrets...

D'autres questions permirent au Prince d'évoquer le rôle des partis, la bureaucratie...

Dimanche 22 novembre, le comte de Paris assistait à la grand messe à la cathédrale de Montpellier. Très entouré à la sortie, il se rendit, précédé de deux anciens combattants porte-drapeaux, accompagné du prince Jean et suivi d'un cortège spontané, au monument à Jeanne d'Arc. Brève et discrète cérémonie: dépôt de gerbe en l'honneur des combattants morts pour la France et minute de silence.

Puis, de nombreux apartés - parfois assortis de signatures d'autographes - retinrent le comte de Paris et le duc de Vendôme au milieu d'un groupe respectueux et familial: des sympathisants, des curieux, voire des parents ne voulant pas faire manquer à leurs enfants une leçon d'histoire.

François Bourguignon

Le 18 octobre à Rouen

A l'invitation de Jean Lecanuet, sénateur-maire, Mgr le comte de Paris, accompagné de ses deux petits-fils, le duc de Vendôme et le duc d'Angoulême, a présidé la cérémonie marquant à Rouen le Millénaire de la dynastie capétienne. Après la messe célébrée à la cathédrale, le cortège a gagné par les rues de la vieille ville la place du Vieux-Marché où plusieurs discours furent prononcés, évoquant Jeanne d'Arc et son rôle dans l'indépendance nationale.

Le Prince insista particulièrement sur le fait qu'aucun parti politique ne pouvait revendiquer pour lui seul la « Pucelle d'Orléans ».

Après le dépôt de gerbes, M. Lecanuet convia les princes à un déjeuner à l'Hôtel de Ville devant lequel s'élève la statue de Napoléon Ier. Alliance symbolique de la Monarchie, l'Empire et la République.

Alain SAINT-PAUL



VOTRE COURRIER DANS LA PRESSE

Voici un très bon exemple de ce qui peut facilement être fait par chacun de nos adhérents pour contrer l'action des « blancs d'Espagne ». Nos amis ont réagi après la publication d'articles dans Sud-Ouest et Le Quotidien de Paris, favorables au duc de Cadix en écrivant des lettres à la rédaction. L'expérience montre que les rédactions sont sensibles au courrier des lecteurs et les publient assez facilement. Alors, n'hésitez pas à en profiter !

A la suite de la publication dans « SODimanche » du 27 septembre de l'article intitulé « Les royalistes français ne sont pas d'accord », nous recevons, de deux de nos lecteurs, des précisions que nous publions bien volontiers :

CERTES, des royalistes d'une droite extrême, proches de M. Le Pen, et attachés à un mythe d'un Ancien Régime à restaurer avec le drapeau blanc ont en horreur Mgr le Comte de Paris en raison de son choix pour une monarchie constitutionnelle dans le cadre de la V^e République.

Seul le livre de Thierry Ardisson a redonné le blason de quelques personnes d'un courant royaliste inexistant avant la guerre de 1939. La loi d'exil de la République avait frappé les deux seules familles susceptibles de régner en France, les bonapartistes et les Orléans, chefs de la Maison de France.

Le livre récemment paru d'Hugues Troussat, « la Légitimité dynastique en France 987-1987 » (Editions Roissard, 44, rue Bizanet, 38000 Grenoble, cité par le journal « le Monde », met un terme à ces prétentions pseudo-légitimistes qui ne représentent pas les royalistes mais des royalistes très minoritaires sans participation à la vie politique actuelle.

Les royalistes français se partagent entre deux tendances, une restée fidèle à Maurras et l'autre issue de son sein et ayant rompu avec, la Nouvelle Action royaliste. Ce mouvement publie un journal, « Royaliste », des revues et des livres. Bertrand Re-

nouvin s'est présenté aux élections présidentielles et plusieurs de ses membres se sont présentés aux diverses élections législatives, cantonales et municipales. Certains ont été élus conseillers municipaux. La NAR a soutenu François Mitterrand.

Les royalistes français étaient présents à Amboise et ne reconnaissent que la famille de Mgr le Comte de Paris autant ceux de la NAR que les maurrassiens.

Jean-Jacques BOISSEROLLE,
5, rue de l'Aygue-Longue,
64121 Serres-Castet

JE SUIS MILITANT de cœur et de raison depuis bientôt trente ans (j'en aurai 40) et, tant à la Restauration nationale qu'à la Nouvelle Action royaliste, je n'ai jamais osé émettre le soupçon d'un doute sur le prétendant légitime. Le comte de Paris est reconnu par les chefs d'Etats successifs français et étrangers, par les médias et par tous les historiens.

Certes Alfonso de Bourbon-Dampierre (fait duc de Cadix par Franco) est l'aîné des Bourbons et des Capétiens mais dynaste ni en France ni en Espagne.

Ce descendant de Philippe V, roi d'Espagne, en renonçant pour lui et ses descendants aux prétentions sur le trône de France en fondant une maison royale étrangère, est depuis trois siècles le premier de sa lignée même pas à prétendre, du moins à se laisser utiliser par des légitimistes

incongrus. Ceci depuis moins de cinq ans.

Son propre père a renoncé en 1933 au trône espagnol et de plus avait contracté un mariage non dynastique avec Emmanuela de Dampierre. Son fils Gonzalo a toujours été net et n'hésite pas à déclarer : « Les prétentions de mon père Alfonso au trône de France sont vraiment ridicules. »

Louis XV et Louis XVI donneront toujours au duc d'Orléans le titre de premier prince du sang. C'est Orléans, ce n'est pas l'Espagnol. A la Restauration, Louis XVIII et Charles X, frères du roi martyr, rétablissent le propre fils de Philippe-Egalité dans ses titres et prérogatives et, toujours désigné premier prince du sang.

En 1830 Louis-Philippe accepte le trône de Charles X au préjudice du comte de Chambord, Henri V, qui abdique en sa faveur. De là une division entre légitimistes fidèles à Chambord et orléanistes se rangeant derrière le premier comte de Paris, petit-fils de Louis-Philippe.

En 1873 à Frohsdorf, la réconciliation intervient et la fusion s'opère des deux mouvances qui reconnaissent pour roi le comte de Chambord qui n'a pas de fils, et pour son successeur le comte de Paris. Le second comte de Paris, petit-neveu du premier, est donc bien sans conteste le roi légitime. Là est la continuité, là est la coutume.

Gérard BOLLUT,
La Paneterie,
16370 Cherves.

● Je prends connaissance du brûlot publié le 17 novembre, sous votre signature, dans la rubrique « Dialogue » du Quotidien de Paris (« l'Essence même de la monarchie... »).

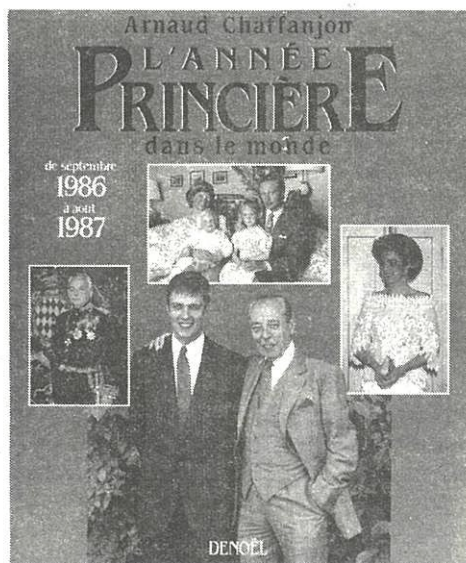
Vos références universitaires ne vous permettent nullement les spéculations intellectuelles oiseuses. Vous avez vos auteurs, j'ai les miens. L'esprit partisan de Rials et Barbey n'abuse aucun historien. Il m'a été donné de confondre ce dernier : Louis XIV, affirmait-il, n'avait pas le droit de déshériter son « primogénitus ». Depuis quand Philippe V était-il le primogénitus du Grand Roi ?

Ces personnages, qui n'ont qu'une idée, instaurer en France un régime théocratique extrêmement répressif, jouent sur du velours, compte tenu de l'ignorance totale du public et

des lecteurs en ce qui concerne le droit dynastique et l'arbre généalogique de la Maison Capétienne.

Mais, que vous le vouliez ou non, Philippe VII a succédé à Henri V le plus légitimement du monde et l'ancien ambassadeur d'Espagne qui s'affuble du titre de duc d'Anjou n'a rien à revendiquer dans notre pays (dans le sien non plus, d'ailleurs). Si ses origines maternelles ne l'avaient fait non-dynaste, il serait aujourd'hui roi d'Espagne et se soucierait fort peu d'être l'aîné des Capétiens (ce qui est archi-faux, soit dit en passant).

LECTURES



**L'Année princière
dans le monde 1987**
par Arnaud Chaffanjon
aux Editions Denoël,
210 francs franco.

Pour la troisième année consécutive, notre ami Arnaud Chaffanjon, chroniqueur de talent, nous livre aux Editions Denoël, le panorama complet de l'actualité des cours du monde, établi jour après jour de septembre 1986 à août 1987. Si les rubriques habituelles agrémentent l'ouvrage, tels le « Calendrier », les « Anniversaires », la « Mémoire des Princes », ou encore la chronique philatélique, il faut souligner la place très importante qu'occupent les activités des princes de la Maison de France, et notamment la couverture représentant son chef, Mgr le comte de Paris et son petit-fils le prince Jean, duc de Vendôme. Les fidèles amis de la Maison de France ne manqueront pas d'apprécier le « cahier spécial capétien » qui célèbre à sa manière le Millénaire de la dynastie et grâce auquel vous pourrez suivre les manifestations qui se sont déroulées dans notre pays tout au long de l'année pour fêter le glorieux anniversaire de l'avènement d'Hugues Capet dont sont issus les quarante rois qui en mille ans firent la France. Douze arbres généalogiques vous familiariseront avec les innombrables ramifications des Capétiens, qu'ils soient français, portugais, espagnols, italiens ou brésiliens. On est cependant en droit de s'interroger sur le bien fondé d'avoir associé les descendants de Naundorff, le soi-disant Louis XVII, à cette célébration capétienne. Cette concession au grand public - souvent passionné par les mystères de l'Histoire - se heurte néanmoins à la règle fondamentale selon laquelle « le sang de France ne se présume pas ». En définitive, cet album-souvenir d'une année d'activité fébrile dans les cours royales d'Europe - superbement illustré de photos et de blasons - constitue un cadeau « princier » pour les fêtes de fin d'année.

LIBRAIRIE

**Les rois de France,
l'album du Millénaire**
par G. Duchet-Suchaux.
Editions Charles Lavauzelle.
200 francs franco.

Les Capétiens
par Thierry le Hôte.
Editions Christian. 190 francs franco.

Cet ouvrage constitue un remarquable bottin de tous les Capétiens comprenant des arbres généalogiques, les quartiers des chefs de famille... un seul reproche : il ne prend pas position en faveur du comte de Paris.

Hugues Capet
par Yves Sassler.
Fayard.
105 francs franco.

**Hugues Capet,
le fondateur**
Dans la collection « les rois qui ont fait la France » par Georges Bordonove. Ed Pygmalion-Gérard Watelet. 95 francs franco.

Du roi
par Vladimir Volkoff.
Julliard. 59 francs franco.

**La légitimité
dynastique**
par Hugues Troussset.
Ed Roissard.
166 francs franco.

PHOTOS

Nous tenons à votre disposition un ensemble de photographies représentant les membres de la Famille de France.

Sont disponibles :

- photo noir et blanc représentant le comte et la comtesse de Paris à Bruxelles en septembre 1984

* format carte postale mat : 9 F

* photo 13x18 brillant : 19 F

* photo 18x26 brillant : 35 F

- photo couleur représentant le prince Jean, datée de 1986 : 19 F.

Adressez vos commandes à l'ordre de l'Association des Amis de la Maison de France.

La Fondation Saint-Louis met également à votre disposition la photo officielle en couleur de la cérémonie du 27 septembre à Amboise, comportant les trois signatures princières, ainsi que la photo représentant les armes du prince Jean duc de Vendôme, et celle des armes du prince Eudes duc d'Angoulême. Chaque photo est vendue 20 francs franco. Le montant des commandes pour ces dernières photos doit nous être adressé, mais les chèques doivent être libellés à l'ordre de la Fondation Saint-Louis.

Je vous citerai un « juriste sérieux » qui, contrairement à vos affirmations, considère les droits de Mgr le Comte de Paris comme seuls légitimes. Ce juriste se nomme M^e Troussset, et je ne saurais trop vous recommander la lecture de son excellent ouvrage « La légitimité dynastique en France » (Editions Rossard à Grenoble). Vous y constaterez, preuves à l'appui, que les renonciations du Traité d'Utrecht, si elles sont en effet légalement invalides, ont néanmoins engendré un « vice de pérennité » qui, lui, ôte aux descendants de Philippe V tout droit dynastique dans notre pays.

Vous n'avez d'ailleurs jamais eu de chance avec les princes espagnols que vous prétendiez hisser sur le trône de France. Don Juan ne répondit même pas aux sollicitations des vôtres, qui le reconnaissaient comme le roi Jean III et son fils, Don Carlos, envoya à Candido Nocedal la lettre bien connue : « Je n'ai jamais senti plus vivement qu'en cette cruelle journée (les obsèques d'Henri V) la force des liens indissolubles qui m'attachent à ma chère Espagne. C'est à elle seule que j'appartiens et que j'appartenirai toujours. »

Quelle profession de foi pur un roi de France ! Ceci n'empêcha pourtant pas les vôtres de le reconnaître sous le nom de Charles XI et de le qualifier duc d'Anjou (déjà !).

Quant à Alphonse XIII, que les « Blancs d'Espagne » nomment, de façon comique Alphonse I^{er}, le fait qu'il entretient toujours les relations les plus affectueuses avec la maison de France prouve bien qu'il n'avait aucune prétention dynastique dans notre pays.

Mgr le Comte de Barcelone a écrit : « Lorsque les « légitimistes » français allèrent chercher mon Père pour qu'il relevât leur drapeau, il s'y refusa catégoriquement ». On ne saurait être plus clair.

Nul doute que, le cas échéant, les Français préféreront un jour, à l'arrière-petit-fils de Franco, le descendant direct de notre roi Charles X, en la personne de Mgr le duc de Vendôme.

Janine Le Toux



alliance royale

Bimestriel d'informations générales sur la Famille de France, la Monarchie, le Millénaire capétien. Directeur de la publication : Stéphane Bern. Rédacteur en chef : Patrice Le Roué. Photos : P. Le Roué, F. Bourguignon, A. Saint-Paul.

Abonnement pour 5 numéros : 50 francs à l'ordre de l'A.M.F.

Abonnement de soutien : 100 francs

Edité et imprimé par l'Association des Amis de la Maison de France - B.P. 314 - 75365 Paris Cedex 08.

Commission paritaire en cours. ISSN 0666-0406.